

Annexe V
Tableau de correspondance des épreuves et unités

Certificat d'aptitude professionnelle boulangier		Certificat d'aptitude professionnelle boulangier	
défini par l'arrêté du 31 juillet 2002 dernière session 2015		défini par le présent arrêté première session 2016	
Unités professionnelles			
EP1 - Préparation d'une production	UP1	EP1 - Épreuve de technologie professionnelle, de sciences appliquées et de gestion appliquée	UP1
EP2 - Production	UP2	EP2 - Production	UP2
Unités d'enseignement général			
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	EG1 - Français et histoire-géographie - éducation civique	UG1
EG2 - Mathématiques - sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
EF - Langue vivante étrangère	UF	EF - Langue vivante étrangère	UF